

12ème Séminaire de FRATEL

14-15 avril 2015



14 & 15 avril 2015

« La convergence fixe-mobile, état des lieux et perspectives de régulation »

Rapport

Introduction

À l'invitation de l'Autorité de Réglementation des Secteurs des Postes et des Télécommunications (ART&P) du Togo, présidente de FRATEL, et de l'Instance nationale des télécommunications (INT) de Tunisie, le 12ème séminaire de FRATEL a eu lieu les 14 et 15 avril 2015 à l'hôtel Ramada Plaza à Gammarth.

Le séminaire a été inauguré par S.E le Ministre des Technologies de la communication et de l'économie numérique M. Noomen Fehri, M. Hichem Besbes Président de l'INT et M. Abayeh Boyodi, Président de FRATEL et de l'ART&P du Togo. Cet événement a réuni plus de cent participants représentant les parties prenantes du secteur des télécommunications en Tunisie ainsi que les représentants des régulateurs de plusieurs pays appartenant au réseau francophone de la régulation des télécommunications.

Cet événement dont la thématique a été « La convergence fixe-mobile, état des lieux et perspectives de régulation » a eu pour objectif de partager et débattre les expériences et les bonnes pratiques applicables. Les participants de ce séminaire ont eu également l'occasion de réfléchir collectivement sur les objectifs et priorités relatifs à la convergence dans le cadre de la régulation.

Tout au long de 3 tables rondes, les intervenants ont proposé différentes pistes de réflexion destinées à permettre de mieux cerner la question de la convergence fixe-mobile pour une meilleure appréhension du cadre réglementaire, des orientations, et des perspectives.

Instance Nationale des Télécommunications

Cérémonie d'ouverture

Dans son allocution d'ouverture S.E le Ministre des Technologies de la communication et de l'économie numérique M. Noomen Fehri a tenu à préciser que le gouvernement s'engage à pourvoir chacun de l'égalité des chances en termes de technologie vis-à-vis des pays développés. En effet, avec la diffusion de nouveaux modèles économiques, la numérisation du monde économique fait que le modèle de l'économie numérique se dresse aujourd'hui en tant que priorité mondiale puisque la croissance repose désormais sur le développement de ce modèle. Dans ce contexte, le rôle des décideurs politiques et des régulateurs est d'une importance cruciale.

M. Noomen Fehri a proposé des « plans ambitieux » parmi lesquels, doter tous les ménages tunisiens d'une connexion internet d'au moins 4Mb/s, pourvoir tous les jeunes dans toutes les écoles de tablettes et des moyens de navigation, dématérialiser l'administration pour appuyer son efficacité en remplaçant le support papier d'ici cinq ans par celui numérique.

Il est plus opportun aujourd'hui de parler du code numérique plutôt que du code des télécommunications. L'état doit désormais travailler en partenariat public-privé en offrant des business-models qui répondent aux besoins des investisseurs. Par ce biais, l'état n'achètera plus des technologies mais uniquement des services.

« Notre rôle à nous politique, vous en tant que régulateurs est d'une importance extrême »

M. le Ministre a clôturé son intervention en insistant sur le fait que « L'accompagnement » du régulateur est un élément crucial pour que le développement des TIC garantisse à tous l'équité et l'inclusion dans toutes leurs composantes.

M. Hichem Besbes Président de l'INT a inauguré le séminaire de FRATEL en remerciant tous les invités présents pour avoir répondu favorablement à l'invitation. Tout en saluant la détermination des participants étrangers d'être présents à cet événement après l'attentat ayant visé le musée du Bardo à Tunis et qui a fait plusieurs victimes innocentes, dont des Tunisiens et des touristes étrangers, M. Besbes a indiqué que ceci est un message de solidarité puissant envers la Tunisie qui restera toujours debout face au fléau du terrorisme.

Le président de l'INT a précisé que l'évolution vers la convergence fixe-mobile est un facteur essentiel pour favoriser l'unification et la cohésion des services de communications. Cette évolution est nécessaire puisqu'elle répond à des besoins économiques et organisationnels. Améliorer la collaboration en mutualisant les accès et les services tout en réduisant les coûts, telles sont les priorités. Il a également indiqué qu'en tant que régulateurs, tout doit être mis en œuvre pour que les définitions des marchés et les cadres réglementaires soient accordés avec le processus croissant du secteur des télécommunications, afin d'éviter qu'elles n'entravent l'accroissement de nouveaux services et de faire en sorte que ces cadres les traitent d'une manière neutre à l'égard des technologies. M. Besbes a déclaré que les enjeux de la Instance Nationale des Télécommunications

convergence aussi bien sur le plan économique que social sont énormes et cette rencontre sera une occasion précieuse pour se pencher sur le sujet afin d'établir un débat et de développer des réflexions et des concertations permettant de définir des résolutions et des recommandations, s'appuyant sur les expériences partagées.

M. Abayeh Boyodi, Président de FRATEL et de l'ART&P du Togo a quant à lui inauguré cet événement en indiquant que la convergence fixe-mobile est une étape très importante pour le développement des services de télécommunications apportent beaucoup pour le développement de l'économie. En effet, offrir des services convergents fixes et mobiles est un décisif pour le développement des futurs réseaux mobiles à très haut débit.

Le Directeur de l'ART&P, a précisé également qu'il y a encore beaucoup d'actions à entreprendre et ce en faveur des consommateurs. Le but est d'amener les télécommunications auprès des populations rurales et de sensibiliser ces dernières sur l'importance des télécommunications et notamment les Technologie de l'Information et de Communication

M. Boyodi a souhaité que ce séminaire soit une occasion pour développer des réflexions qui visent à voir comment est-ce que le développement des services et des infrastructures numériques peuvent contribuer efficacement au développement des pays. Il a appelé à réfléchir aux potentialités, aux difficultés rencontrées et aux mesures concrètes qu'il faut entreprendre pour aboutir aux résultats souhaités. M. Boyodi a indiqué qu'il est désormais nécessaire que les services convergents soient un outil qui doit Instance Nationale des Télécommunications

servir à contribuer en faveur du développement des TIC pour que les gens puissent contribuer au développement économique et social.

Enfin, suite à l'aimable demande de M. Boyodi, une minute de silence a été observée en hommage aux victimes de l'attentat de Bardo.

Table ronde 1 :

Etat des lieux des convergences fixe-mobile en termes de réseaux, d'équipements et de service

La première table ronde a été présidée par M. Abayeh Boyodi, président de FRATEL et de l'ART&P du Togo. M. Sami Tabbane, professeur à l'Ecole supérieure des communications de Tunis a fait une introduction en exposant un état des lieux exhaustif sur la convergence des services et des réseaux ainsi que la convergence technologique, il a entre autres proposé de se pencher sur les expériences réussies au niveau des services convergents, les obstacles et difficultés liés au développement de ces services, la place des acteurs de réseaux face aux OTT et enfin la convergence sur le terrain en termes commerciaux et technique.

M. Jacques Stern, membre du collège de l'ARCEP, a précisé que la convergence varie suivant les pays et les infrastructures en place mais elle doit vraiment s'analyser suivant trois dimensions principales qui sont notamment la convergence commerciale et tarifaire (offres de couplage), la convergence des services et celle des réseaux. La question essentielle que doit se poser le régulateur selon M. Stern est comment tenir compte de ces éléments pour faire évoluer la régulation qui pour l'instant n'a pas les mêmes paradigmes pour le fixe et le mobile. Le passage depuis l'interconnexion traditionnelle vers l'interconnexion tout IP doit être accompagné par le régulateur puisque cette action a forcément des conséquences sur la tarification. M. Stern a

Instance Nationale des Télécommunications

indiqué qu'il faut tenir en compte de la notion de la convergence pour assouplir les règles de déploiement de la fibre et autoriser, dans les régions les plus difficiles d'accès fixe à travers un lien optique FTTH, d'avoir un accès mobile avec les mêmes services et fonctionnalités. Il a également évoqué les conséquences de la convergence fixe-mobile sur la concurrence.

M. Vincent Roger-Machart de SETICS a présenté les aspects de la convergence du point de vue réseau et infrastructure. Il a indiqué que la rapidité et la facilité du déploiement de la 4G par rapport à la 3G et la 2G a été faite grâce à l'expérience acquise par les opérateurs et à l'existence d'infrastructure et de spectre. M. Roger-Machart a détaillé les contraintes liées à la qualité de service dans le contexte du très haut débit fixe. il a souligné que le renforcement de l'infrastructure backbone existante en déployant des réseaux capillaires basés sur la fibre optique est assuré aujourd'hui par des moyens public mais aussi à travers des investisseurs privés.

M. Brahim Ghribi, responsable des affaires publiques en Afrique et Moyen-Orient à Alcatel-Lucent a indiqué dans sa présentation que les services fixes et mobiles ont un impact direct sur le réseau, de nouveaux acteurs sont désormais présents sur le marchés notamment les OTT dont il faut tenir en compte. Il a évoqué les nouvelles tendances qui influencent le comportement du consommateur et le concept de «virtualisation». Selon M. Ghribi, le consommateur doit être la première préoccupation aussi bien pour l'opérateur que pour l'équipementier. Il a également évoqué l'évolution des besoins en termes de

Instance Nationale des Télécommunications

fréquences pour arriver aux ultra-fréquences et l'évolution vers les services IPTV. D'après M. Ghribi, ces aspects et ces caractéristiques de la convergence doivent être prises en considération par les opérateurs, les équipementiers, les gouvernements et les régulateurs, les organismes qui défendent les droits des consommateurs, les OTT et tous les fournisseurs de contenu.

M. Michel Matas de Bird&Bird a expliqué lors de son intervention que la situation européenne au niveau de la concurrence est différente de celle africaine dans la mesure où cette dernière se base entre autres sur la substitution du réseau mobile à l'usage du fixe. La croissance des usages est le résultat de la suppression des parois entre les services mobiles et les services fixes ce qui a abouti à la généralisation du haut débit et à la convergence des offres multiservices.

Plusieurs questions ont été posées à l'issue de cette table ronde dont notamment celle de M. Besbes qui s'est interrogé sur les moyens de développement de la convergence fixe-mobile dans le cas des pays où l'infrastructure du fixe n'est pas assez développée et où il y a un monopole de l'opérateur historique sur le réseau en question. M. Bouguila de Tunisie Télécom quant à lui s'est interrogé sur le modèle économique viable pour assurer la convergence.

Table ronde 2 :

En quoi la convergence modifie-t-elle la stratégie des opérateurs ?

La deuxième table ronde a été présidée par M. Hichem Besbes, président de l'INT. L'introduction à ce sujet a été faite par M. Hubert De Launay, associé à Clarity. Il a indiqué dans son intervention que la convergence est le support de tout un ensemble d'éléments dont notamment les réseaux, les usages, les applications et les terminaux. Cette même convergence va permettre de supporter la croissance data. M. De Launay a ensuite donné un aperçu historique sur l'évolution des TIC en France. Il a également expliqué que la convergence fixe-mobile a permis de fournir des offres complètement intégrés dans lesquels on ne distingue plus la partie voix de la partie data ou encore la partie mobile. D'après M. De Launay, il est nécessaire que la stratégie des opérateurs évolue conséquemment, puisque cela aura un impact sur la construction de la chaîne des valeurs.

M. Nezih Dincbudak, directeur des affaires réglementaires pour l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie à Orange a présenté dans son intervention un aperçu sur l'importance de la convergence fixe-mobile du point de vue opérateur. Selon lui, il est aujourd'hui indispensable pour l'opérateur d'opter pour la convergence pour avoir un meilleur rapport opérateur client en termes de réduction des coûts. M. Dincbudak a également mis l'accent sur le fait qu'en Europe, en Amérique du nord et en Asie, le consentement à

opter pour la convergence a été très rapide, ce qui n'est pas encore le cas pour la région AME. Il a ensuite mis en exergue les effets attendus de la convergence, tels que la réduction de l'effet «churn», l'accélération d'acquisition de nouveaux clients et la synergie des coûts.

A la fin de cette présentation M. Besbes président de la table a interpellé M. Dincbudak à propos du fait que si la notion de la convergence est indispensable puisqu'elle répond aux besoins des consommateurs, comment est-ce qu'il est possible de l'appliquer dans le contexte africain qui est totalement différent de celui européen par exemple, en termes de culture et d'habitudes de consommation qui sont essentiellement basées sur le prépayé. M. Dincbudak a répondu en soulignant que proposer des offres convergentes même dans ce contexte pourrait être très favorable aussi bien pour l'opérateur que pour le consommateur.

M. Nizar Bouguila, directeur technique à Tunisie Telecom a mis en avant dans sa présentation l'importance de développer l'architecture des services vers la convergence pour servir les intérêts des clients en termes de simplicité et de flexibilité d'usage. D'après M. Bouguila, la fourniture d'une couverture réseau très développé entre le fixe et mobile, la fidélisation du client et la réduction du churn sont les points forts de la convergence. En réponse à la question de M. Besbes, M. Bouguila propose de passer vers les réseaux offload wifi, puisque cette méthode offre une meilleure qualité de service et un meilleur confort d'usage.

M. Mousser Jerbi, Chief Business Officer d'Ooredoo a expliqué lors de son intervention qu'il est important de faire le nécessaire

pour fournir les outils nécessaires au développement des services liés à la convergence fixe-mobile. En Tunisie il existe encore quelques difficultés relatives au déploiement de la convergence à cause de la structure qui existe sur le marché tunisien. Ceci dit, le cadre business aujourd'hui permet de proposer des services convergents puisque l'infrastructure générale actuelle en Tunisie est assez développée avec environ 20000 km de fibre optique et 4000 à 5000 accès haut débit. Dans ce contexte M. Jerbi précise que ceci est bon facteur déclencheur pour le lancement de la convergence mais ce n'est pas encore suffisant vu qu'il faut accélérer le projet du dégroupage. M. Jerbi a également mis l'accent sur la problématique du contenu en tant que frein au déploiement de la convergence pour les clients résidentiels.

Table ronde 3 :

Quelles sont les conséquences de la convergence fixe-mobile sur la régulation actuelle ?

Cette troisième table ronde présidée par Mme Ikrame Belabbes, chef de la division de l'observatoire des marchés et représentante du directeur général de l'ANRT du Maroc, vice-président de FRATEL, a débuté avec une présentation introductive sur les aspects de la convergence fixe-mobile par rapport à la régulation. En effet dans son intervention M. Rémi Fekete, associé à Gide Loyrette Nouel a commencé par expliquer la notion de la convergence qui est l'intégration physique entre les réseaux fixes et les marchés mobiles et qui se traduit en des services accessibles depuis un ensemble de terminaux spécifiques convergents. M. Fekete a présenté le contexte qui favorise le succès du développement de la convergence tel que le déclin de la téléphonie fixe, la très forte hausse du trafic data et l'émergence de l'internet of things. Il a également détaillé les problématiques liées à la convergence des réseaux et des services. M. Fekete a soulevé plusieurs questions dont notamment le rôle de la réglementation et de la législation face à l'évolution du marché dans ce contexte ou encore comment réguler la neutralité technologique. Il a également souligné que les opérations de concentration ou de fusion entre les opérateurs fixes et mobiles replacent aujourd'hui au centre du débat l'enjeu Instance Nationale des Télécommunications

concurrentiel. Dans cette perspective M. Fekete s'est interrogé sur le rôle de l'opérateur, ses obligations et ses engagements sur la qualité de service. Il a également évoqué les questions de l'inévitabilité de la redéfinition progressive des marchés pertinents, l'enjeu de la relation client dans les cahiers de charges des opérateurs et comment appliquer une régulation équitable face à la convergence.

M^{lle} Karima Mahmoudi, directrice de la concurrence à INT a présenté dans son intervention la vision de l'Instance Nationale des Télécommunications relative à l'impact de convergence fixe-mobile sur la régulation. Elle a expliqué qu'étant donné que le tout IP est devenu une évidence incontestable, la notion de la convergence est aujourd'hui d'actualité puisqu'il ne s'agit plus de parler de contenant et de contenu, il s'agit plutôt de parler de support de ces services. Mlle Mahmoudi a souligné que le déploiement de la convergence a des conséquences sur tous les acteurs et sur toutes les composantes du marché telles que les stratégies, les modèles d'affaires et les principes de la régulation. Elle a ensuite énuméré les étapes de libéralisation du marché et donné un aperçu sur les parts de marché des trois opérateurs globaux en Tunisie. Mlle Mahmoudi a expliqué qu'en Tunisie le marché convergent est caractérisé, pour l'année 2014, par un taux de pénétration du mobile qui s'élève à 129.1% et un taux de pénétration du fixe de 33.5%, le taux de pénétration de la data mobile est de 47.8%, celui de la data fixe est de 16.4% et le volume de la bande passante pour l'année 2014 est de 130.2Gb/s. Elle a souligné qu'aujourd'hui les opérateurs sont entrain d'offrir

des services convergents grâce à l'évolution du cadre réglementaire qui se fait au fur et à mesure avec la croissance de la technologie. Ceci étant Mlle Mahmoudi, dans sa présentation, a essayé de répondre aux questions relatives au cadre réglementaire actuel et s'il favorise la concurrence, si ce cadre permet de fournir des services innovants et les conséquences de la convergence fixe mobile sur la régulation.

M. Martin Dorme, Conseiller et chargé de mission à l'IBPT Belgique a présenté le cas de la Belgique quant à la convergence fixe-mobile, il a commencé par donner un aperçu sur le déploiement des technologies en Belgique en faveur de la fourniture d'offres convergentes, pour ensuite s'arrêter sur les questions liées aux conséquences de la convergence sur la régulation en expliquant les enjeux qui sont liés aux analyses des marchés et à la redéfinition de certains marchés et qui sont les plus pertinents à réguler. Les enjeux sont également liés à la numérotation, à la neutralité technologique et à la protection des données.

Mme Raluca Moraru, directrice des relations publiques de l'ANCOM de Roumanie a donné elle aussi dans son intervention un aperçu sur la situation du marché roumain et a donné des exemples de services convergents en insistant sur le rôle du régulateur dans l'engagement de garantir une concurrence saine. Alexandre IPou de l'ARTCI du Côte d'Ivoire a souligné dans intervention l'importance de la régulation et du cadre réglementaire dans le développement de la convergence et l'impact de cette dernière sur le marché des télécommunications.

Point sur le Mastère en régulation

Le Mastère spécialisé en régulation de l'économie numérique (RegNum) est destiné aux personnes en charge d'activités liées à la régulation de l'économie numérique dans les pays en développement, que ce soit dans les instances de régulation, chez les opérateurs de réseaux, les prestataires de services, et dans les administrations de tutelle. La promotion de 2015 est la deuxième depuis la création de ce mastère.

Cérémonie de clôture

Le 12^{ème} séminaire de FRATEL s'est achevé avec les allocutions de clôture des Messieurs Abayeh Boyodi, président de FRATEL et président de l'ART&P du Togo et Hichem Besbes, président de l'INT de Tunisie, en indiquant que la prochaine réunion annuelle de FRATEL aura lieu les 30 novembre et 1er décembre 2015 à Bâle en Suisse et aura pour thème « quel impact des convergences entre réseaux sur la régulation des communications électroniques ? »